

sep  
Numele  
terus

Le Vingt sept Decembre Mil sept cents

Je soussigné, sous le nom de l'Université de  
Paris, le sieur de la Harpe, à luy âgé

de soixante ans, en vertu de l'ordonnance de  
M. le premier Président de la Cour de Paris

de la date du sixième Mars mil sept cents

quatre, et de l'arrêt de la Cour de la date du  
septième de ce présent mois, et d'ailleurs

qui se sont retirés sans signifier.

En témoignage de quoy, j'ai signé ces présentes  
à Paris, le vingt sept Decembre mil sept cents

seize, et de l'Université de Paris, par son  
Procureur Général, et de l'Université de Paris,

par son Procureur Général, et de l'Université de Paris,

par son Procureur Général, et de l'Université de Paris,